



INFORMATIONS SUR LES MESURES SANITAIRES LIÉES À LA COVID-19

L'Alliance vous rappelle que toutes les communications et tous les documents que nous avons publiés au sujet des mesures sanitaires ainsi que celles et ceux des ministères concernés sont consignés dans son site, à la section *INFORMATION/COVID-19*, dans l'onglet *RENTÉE 2021-2022*. N'hésitez surtout pas à aller les consulter !



BIS SPÉCIAL — RÉMUNÉRATION

AVEC LA NOUVELLE ENTENTE NATIONALE, COMMENT SAVOIR QUEL MONTANT VOUS EST DÛ ? L'Alliance a publié la semaine dernière une édition spéciale du *BIS* traitant du rappel de traitement (paiement de la rétro), sur la rémunération additionnelle et le paiement des montants forfaitaires. Il est à noter que la version à jour est en ligne dans le site Internet de l'Alliance.



UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

La journaliste de *La Presse* Marie-Ève Morasse a dévoilé, au milieu du mois de novembre, qu'un élève sur quinze sera forcé de changer d'école au cours des trois prochaines années en raison des travaux de rénovation dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Nous le savons, des plafonds tombent, des murs se fendent, des planchers craquent, certaines fenêtres ne ferment plus et bien des toits coulent, sans parler de la qualité de l'eau et de l'air... La vétusté est telle que d'ici trois ans, une quinzaine d'écoles, surtout primaires, verront leurs élèves délocalisés pour procéder à des travaux de rénovation majeurs. Deux nouvelles écoles « transitoires » seront même construites pour loger temporairement les 5000 élèves touchés ainsi que leurs enseignantes et enseignants. Bref, de nombreux chantiers seront en cours et des élèves de certains quartiers seront plus affectés que d'autres.

HÉRITAGE DU PASSÉ

Cette situation est principalement causée par le désengagement de l'État au cours des dernières décennies. Peu importe le parti, ils ont pour la plupart charcuté les budgets accordés à l'éducation et ils ont tous négligé d'investir pour le maintien d'infrastructures de qualité. Voilà où nous en sommes ! Et ce n'est surtout pas faute d'avoir sonné des cloches et levé des drapeaux ! Ça fait des années que nous dénonçons l'état des établissements montréalais. Résultats : plusieurs d'entre vous devront bientôt vivre une réorganisation scolaire.

UN CHOIX

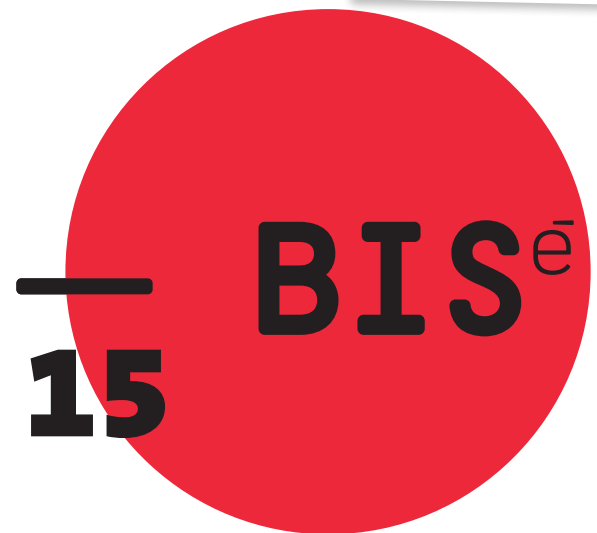
Nous sommes bien évidemment heureux que des montants soient enfin investis dans les établissements et ainsi de pouvoir enseigner dans des écoles neuves et rénovées. Le centre de services scolaire a fait le choix de délocaliser les élèves au lieu de procéder à des travaux en les maintenant dans les établissements. Les deux situations entraînent inévitablement des bouleversements. Lorsqu'il y a des chantiers en cours dans un établissement, cela signifie enseigner dans le bruit et dans la poussière, voir des locaux condamnés, des cours d'école amputées et des horaires

réorganisés. Lorsqu'on procède à des délocalisations, cela peut entraîner un changement de quartier pour les élèves, l'ajout de transport scolaire ou une cohabitation d'élèves du primaire et du secondaire. Il ne faut pas minimiser les impacts et le stress sur les élèves. Comme il ne faut pas non plus minimiser les conséquences que ça peut avoir dans votre vie professionnelle. Je ne suis d'ailleurs pas certaine que le CSSDM constate l'ampleur d'une délocalisation : faire les boîtes, les défaire et réorganiser la classe. Tout cela demande du temps et l'employeur ne fait pas toujours les efforts nécessaires pour le compenser. S'il était vraiment bienveillant, il vous accorderait le temps nécessaire pour organiser votre déménagement. Dans un autre ordre d'idée, l'installation des lecteurs de CO₂ se poursuit. Nous suivrons avec attention les résultats des tests qui seront effectués, tout comme nous continuons à suivre les observations de l'Ordre des chimistes sur la qualité de l'eau dans les établissements. Nous l'avons appris, nous ne pouvons nous fier aux analyses des « experts » du gouvernement, les tests semblant parfois avoir été fabriqués de façon à obtenir des résultats escomptés... Il ne serait pas surprenant qu'on nous apprenne qu'ils doivent être repris ! Il y a de quoi être suspicieux et miner notre confiance.

UN DROIT

L'obligation de tels tests ne peut malheureusement pas être inscrite dans nos conventions collectives, même si nous savons pertinemment que cela contribue à améliorer nos conditions d'exercice. Mais, nous avons le droit d'exiger d'enseigner dans des locaux sains et sécuritaires, ce que nous faisons sans relâche !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



À VOS PLUMES !



La FAE est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants qui veulent témoigner **par écrit** de leur vécu de profs en temps de pandémie. Ces témoignages seront regroupés dans un recueil qui sera publié à l'été 2022.

La pandémie de COVID-19 a bouleversé votre quotidien. Que retiendra l'histoire de ce moment unique et exigeant durant lequel vous

avez continué de faire votre travail, dans des conditions difficiles ? Nous vous invitons à témoigner de ces bouleversements vécus dans votre pratique, dans votre classe et dans votre établissement. Pour celles et ceux qui, dans 50 ans, se demanderont comment nous avons traversé cette crise sanitaire, ce recueil leur permettra d'avoir accès à des témoignages de profs qui auront vécu cet événement. L'Alliance vous encourage à participer à ce devoir de mémoire.

Pour transmettre votre témoignage, rédigez un texte d'environ 1500 mots relatant votre expérience, en utilisant le style littéraire de votre choix.

La date butoir pour soumettre votre texte est **le lundi 31 janvier 2022**. Veuillez transmettre votre texte en format Word à Hélène St-Pierre à l'adresse suivante : h.st-pierre@lafae.qc.ca.

Source : FAE

MARATHON D'ÉCRITURE D'AMNISTIE INTERNATIONALE

Amnistie internationale prépare chaque année une campagne mondiale de rédaction de lettres visant à réparer les plus grandes injustices dans le monde. *Écrire, ça libère !* est l'action la plus suivie à l'échelle planétaire



en matière de droits de la personne. Des milliers de personnes, de tous âges et de partout dans le monde, écrivent des messages pour celles et ceux dont les droits fondamentaux sont bafoués.

L'an dernier, la campagne a fait toute une différence. Par exemple, Nassima al-Sada, emprisonnée pour son militantisme, a finalement été libérée. Au Burundi, le défenseur des droits de la personne Germain Rukuki a été libéré en juin 2020. L'officier qui a rendu Gustavo Gatica aveugle a été arrêté et inculpé pour son crime. Au Myanmar, Paing Phyto Min, un jeune comédien de 23 ans, a aussi été libéré. En Afrique du Sud, l'enquête de Popi Qwabe et Bongeka Phunbula a finalement été réouverte grâce aux nombreux messages reçus. En Turquie, 18 étudiants et un enseignant, poursuivis pour avoir participé à une marche des fiertés, ont finalement été acquittés après plus de 2 ans de poursuites judiciaires.

En tant qu'enseignantes et qu'enseignants, vous avez la possibilité de sensibiliser vos élèves sur ces injustices en mettant en place un marathon d'écriture. Cette grande tradition s'organise entre le début du mois de décembre et la fin janvier. La trousse-école est disponible en suivant ce lien : [Marathons jeunesse](#).

Ensemble, nous pouvons faire une différence dans la vie de dizaines de personnes.

Annie Favreau, conseillère

FORMATION SUR LE CPEPE



Le Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école ou du centre étant le lieu principal pour participer aux décisions, il est important de bien connaître ses rouages et son fonctionnement. Alors, si vous désirez recevoir une formation sur mesure, communiquez avec la soussignée, responsable de l'EDA et de la FP, qui pourra discuter avec votre équipe du CPEPE et convenir d'un contenu adapté à vos besoins.

Line Lamontagne, vice-présidente

14^e CONCOURS BOURSE PERSÉVÉRANCE



Vous êtes une enseignante ou un enseignant à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle et vous avez un élève qui se distingue par sa persévérance ? Pour souligner le courage exceptionnel d'adultes en formation, la FAE remettra pour la 14^e année des bourses à des élèves que vous aurez identifiés. Vous êtes invités à soumettre la candidature de cet élève qui se distingue par sa persévérance dans l'une des sept catégories :

- insertion socioprofessionnelle (ISP) / intégration sociale (IS) ;
- formation de base commune (FBC) ;
- formation de base diversifiée (FBD) ;
- établissement pénitentiaire ;
- formation à distance ;
- formation professionnelle ;
- francisation.

Cet élève pourrait recevoir une bourse de 750 \$ remise par la FAE. La date limite est **le 18 février 2022**.

Source : FAE